

**Arrêté n° 2022-177**

**Relatif aux listes de candidats**

**Elections  
des représentants des personnels  
au sein de la Commission paritaire  
d'établissement de l'Université d'Angers**

**Elections à distance par voie électronique  
Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.5 et L.6 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.953-6 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat notamment ses articles 34, 40 bis et 66 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-829 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux Commissions Paritaires d'Etablissement des établissements publics d'enseignement ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux Commissions Paritaires d'Etablissement de l'enseignement supérieur ;

Vu la circulaire du 27 décembre 2021 relative à la préparation des élections professionnelles de 2022 et à la représentation équilibrée femmes-hommes ;

Vu la circulaire NOR : ESRH2223692C du 11 août 2022 relative aux élections professionnelles de décembre 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022-56 du 14 mars 2022 relatif aux effectifs représentés à la commission paritaire d'établissement de l'université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-113 du 18 mai 2022 relatif aux effectifs représentés à la commission paritaire d'établissement de l'université d'Angers et à la date des élections professionnelles ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 23 septembre 2022 relatif aux modalités du scrutin pour le renouvellement des représentants du personnel à la Commission paritaire d'établissement ;

Vu l'arrêté n° 2022-136 du 30 septembre 2022 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-163 du 3 novembre 2022 relatif aux listes de candidats présentées aux élections des représentants des personnels au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 8 décembre 2022 ;

**Le Président de l'Université**  
**Arrête :**

**Article 1 : Résultats de l'élection des représentants du personnel appartenant au 1<sup>er</sup> groupe de corps**

***Article 1.1 – Personnels de catégorie A***

Sont élus à l'élection des représentants du personnel de catégorie A appartenant au 1er groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

**- Liste présentée par « SNPTES-UNSA »**

**TITULAIRES**

Mme Nathalie CLEMENT  
M. Christophe ANNIC

**SUPPLEANTS**

Mme Corinne LEFRANCOIS  
M. Franck COADOU

### **Article 1.2 – Personnels de catégorie B**

Sont élus à l'élection des représentants du personnel de catégorie B appartenant au 1er groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNPTE-UNSA »**

#### TITULAIRES

Mme Bienvenue RAZAFIMANDIMBY  
Mme Anita LEBREC

#### SUPPLEANTS

Mme Dominique BABOUT  
M. Nicolas CHATON

### **Article 1.3 – Personnels de catégorie C**

Sont élus à l'élection des représentants du personnel de catégorie C appartenant au 1er groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNPTE-UNSA »**

#### TITULAIRES

M. Cyril LE CORRE  
Mme Véronique CHUREAU

#### SUPPLEANTS

Mme Laurence LICOIS  
Mme Linda GAUGAIN

## **Article 2 : Résultats de l'élection des représentants du personnel appartenant au 3<sup>ème</sup> groupe de corps**

### **Article 2.1 – Personnels de catégorie A**

Sont élus à l'élection des représentants du personnel de catégorie A appartenant au 3<sup>ème</sup> groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SGEN-CFDT »**

#### TITULAIRE

M. Maxime SZCZEPANSKI

## SUPPLEANTE

Mme Nadine KIKER

### ***Article 2.2 – Personnels de catégorie B***

Sont élues à l'élection des représentants du personnel de catégorie B appartenant au 3<sup>ème</sup> groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNASUB-FSU »**

## TITULAIRES

Mme Valérie FOURREAU  
Mme Nolwenn GOURET

## SUPPLEANTES

Mme Geneviève LECLERC  
Mme Lucie BOSSARD

### ***Article 2.3 – Personnels de catégorie C***

Sont élues à l'élection des représentants du personnel de catégorie C appartenant au 3<sup>ème</sup> groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNASUB-FSU »**

## TITULAIRE

Mme Marie-Anne MONCELON

## SUPPLEANTE

Mme Laurence POULIQUEN

### **Article 4 : Exécution de l'arrêté**

M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.  
Le Président de l'Université  
Christian ROBLÉDO

*Signé le 8 décembre 2022*  
*Mis en ligne le 9 décembre 2022*